

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE Audience contestée	COUR SUPÉRIEURE
No : 500-06-000680-138	Référé de	Salle prévue 15.02
L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.		Date Le 18 octobre 2018
		JY0067

Partie demanderesse KATIA GRAND-MAISON	Absente	Procureur(s) Me Fredy Adams M. Farès Cherfan, étudiant Adams Avocat inc.	Présents
Partie défenderesse MAZDA CANADA INC.	Absente	Procureur(s) Me Stéphane Pitre Borden Ladner Gervais	Présent

Nature de la cause
Recours collectif

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
xx	Débat des objections

Greffier(ière) Carmelle Lalande	Interprète N/A	Sténographe N/A
------------------------------------	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 08:03	Fin 08:43	Audition PM :	Début	Fin
---------------	----------------	--------------	---------------	-------	-----

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Jugement rendu le 18 octobre 2018. Débat d'objections
---------------------------------------	---

HEURE

08:03	<u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u> Identification des procureurs
08:04	Remarques préliminaires
08:04	Représentations de Me Adams Quant aux Engagements #3 et 6
08:06	Quant aux Engagements #7, 8, 9, 10 et 12
08:10	Me Adams réfère le Tribunal à la pièce P-20
08:16	Me Adams réfère le Tribunal aux par. 68, 69, 70 et 73 de la défense de Mazda
08:20	Me Adams réfère le Tribunal à l'interrogatoire de M. MacPhee
08:23	Fin des représentations de Me Adams

No :
500-06-000680-138

Référé
de

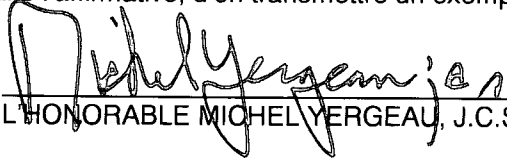
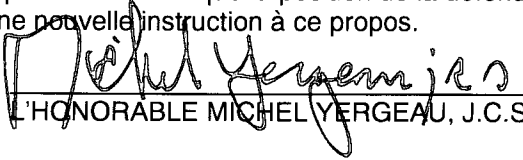
Salle
prévue
15.02

Date

Le 18 octobre 2018

L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.

JY0067

- 08:23 **Représentations de Me Pitre**
- 08:24 **Quant à l'Engagement #3** re : document, version papier, plus disponible
- 08:24 Question du Tribunal
- 08:25 Quant à l'**Engagement #3**, le Tribunal **DONNE ACTE** de l'engagement de l'avocat de Mazda de vérifier s'il existe une copie papier de la page Web pour 2013 et dans l'affirmative, d'en transmettre un exemplaire à l'avocat de la demanderesse
- 
L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.
- 08:26 Me Pitre réfère le Tribunal à l'**Engagement #6**
- 08:30 Me Pitre réfère le Tribunal aux **Engagements #7, 8, 9, 10 et 12**
- 08:31 Commentaires du Tribunal
- 08:32 Me Pitre poursuit
- 08:33 Remarque du Tribunal
- 08:34 Échanges ente le Tribunal et Me Pitre
- 08:36 Commentaires du Tribunal re : dépôt des contrats
- 08:37 Échanges entre le Tribunal et Me Pitre
- 08:39 Le Tribunal **PREND** sous réserve l'**Engagement #6**;
- Quant aux **Engagements 7, 8, 9, 10 et 12**, le Tribunal **PREND ACTE** de l'engagement de l'avocat de Mazda de s'adresser à Mazda Motors pour obtenir les informations requises dans chacun de ces engagements et Mazda aura jusqu'au 21 novembre 2018 pour fournir réponse. Une fois que la position de la défenderesse sera connue, le Tribunal décidera s'il y a lieu de tenir une nouvelle instruction à ce propos.
- 
L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.
- 08:42 Le Tribunal s'adresse aux avocats
- 08:43 **FIN DE L'AUDIENCE**


Carmelle Lalande g.a.c.s.